



Distr. GÉNÉRALE

IDB.29/4
PBC.20/4
6 juillet 2004

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Conseil du développement industriel

Vingt-neuvième session
Vienne, 9-11 novembre 2004

Comité des programmes et des budgets

Vingtième session
Vienne, 8 et 9 septembre 2004
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIÈRES

Rapport du Directeur général

Le présent document fait suite à la décision IDB.25/Dec.5, dans laquelle le Directeur général était prié de maintenir un dialogue permanent avec les États Membres afin d'appuyer activement l'action commune menée pour mobiliser des ressources. Il rend compte des progrès accomplis dans la mobilisation de ressources financières et donne des informations sur les nouvelles méthodes utilisées à cet effet.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1 - 2	2
Chapitre		
I. INTÉGRATION RENFORCÉE DES MODULES DE SERVICES ..	3 - 6	2
II. ORIENTATIONS DE LA PROGRAMMATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005	7 - 8	3
III. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MOBILISATION DE MOYENS FINANCIERS	9 - 11	3
IV. MESURES À PRENDRE PAR LE COMITÉ	12	4

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

Introduction

1. Le présent document fait suite à la décision IDB.25/Dec.5, dans laquelle le Directeur général était prié de maintenir un dialogue permanent avec les États Membres afin d'appuyer activement l'action commune menée pour mobiliser des ressources et de rendre compte des progrès accomplis au Conseil à sa vingt-neuvième session. Il convient de le lire en parallèle avec le chapitre VI du Rapport annuel de l'ONUDI pour 2003 (IDB.28/2-PBC.20/2), qui donne des informations sur les fonds mobilisés auprès des différentes sources disponibles pour financer les services de l'Organisation en 2003.

2. Les fonds disponibles au budget ordinaire pour financer les activités de coopération technique étant très limités, le financement des services de l'ONUDI par des fonds extrabudgétaires revêt une très grande importance. Ces dernières années, environ la moitié des fonds extrabudgétaires réunis était destinée à financer la réalisation des objectifs précis fixés par le Protocole de Montréal et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), tandis que l'autre moitié provenait de contributions versées par des pays au Fonds de développement industriel ou à un fonds d'affectation spéciale. Il est donc évident que les contributions des pays sont essentielles pour la réalisation des priorités arrêtées dans le cadre de programmation à moyen terme pour la période 2004-2007 (GC.10/14).

I. INTÉGRATION RENFORCÉE DES MODULES DE SERVICES

3. La mobilisation de fonds pour les programmes et projets mis au point par l'ONUDI, en étroite collaboration avec ses clients, dépend d'une part des besoins en matière d'assistance, et d'autre part, des priorités des bailleurs, des types de fonds dont ils disposent et de leurs objectifs. Les priorités de l'ONUDI, telles qu'elles figurent dans la stratégie globale de l'Organisation et les modules de services, correspondent parfaitement aux priorités internationales en matière de développement, mais on a constaté que plusieurs modules, en particulier lorsqu'ils sont présentés comme "autonomes", semblent ne pas correspondre vraiment aux priorités de financement des bailleurs; par ailleurs, le lien entre ces activités et les objectifs du Millénaire pour le développement n'est pas évident. Il a donc été décidé, au début de l'année, de simplifier et de rationaliser la présentation générale du portefeuille d'activités autour de quatre priorités thématiques:

- **Atténuation de la pauvreté grâce à des activités productives:** expansion du secteur privé et des entreprises et développement de l'entrepreneuriat rural et féminin; agro-industries, notamment pour ce qui est de la

réduction des pertes après récolte et des activités relatives à la sécurité alimentaire; amélioration des politiques et du cadre réglementaire en faveur de l'expansion du secteur privé et des PME et promotion des investissements dans ces secteurs.

- **Renforcement des capacités commerciales,** notamment par des activités destinées à consolider la normalisation, améliorer la qualité, approfondir la métrologie et développer les infrastructures d'accréditation dans les pays en développement; activités de mise à niveau sectorielle; sécurité alimentaire et agro-industries axées sur l'exportation; création de consortiums d'exportation et partenariats et activités liées à la chaîne d'approvisionnement pour les petites et moyennes entreprises; et la plupart des activités de promotion des investissements et de la technologie.
- **Énergie et environnement:** mise en valeur de l'énergie rurale et des sources d'énergie renouvelables, polluants organiques persistants, eaux internationales et autres activités financées par le FEM; programme pour une production plus propre, couplé au transfert de technologies (non polluantes) et aux activités connexes de promotion des investissements; et programme lié à l'application du Protocole de Montréal.
- **Assistance aux pays se relevant d'une crise:** phase d'analyse industrielle (recensement des besoins en matière de redressement industriel et soutien requis); assistance concrète au relèvement et la reconstruction des industries et des infrastructures essentielles qui contribuent à la satisfaction des besoins fondamentaux; promotion des activités génératrices d'emplois et de revenus dans le cadre des modules de services en vue d'atténuer la vulnérabilité des populations.

4. Chaque priorité thématique représente une dimension essentielle du développement que l'ONUDI peut s'employer à résoudre d'une manière globale et intégrée en combinant différents modules de services, comme décrit précédemment. Elles sont toutes propres à l'ONUDI car elles sont au cœur de l'approche intégrée, et elles devraient permettre à l'Organisation de jouer un rôle de premier plan. Cette nouvelle présentation, ainsi qu'une meilleure intégration des mesures que l'ONUDI prend en fonction des priorités internationales en matière de développement, devrait permettre de faire mieux connaître le rôle qu'elle pourrait jouer pour

répondre à ces priorités. L'idée est, qu'à l'avenir, tant les programmes intégrés que les projets autonomes soient exécutés, autant que possible, selon une approche intégrée pour résoudre des problèmes et réaliser des objectifs spécifiques.

5. Pour garantir que cette nouvelle approche, mieux intégrée, sera rapidement retenue pour la formulation et l'exécution de projets et de programmes, on a revu les processus d'examen interne et d'allocation des ressources et des comités spécialisés d'examen ont été mis en place pour chacun des quatre thèmes prioritaires. Ce type d'approche devrait permettre d'intégrer davantage les divers outils et compétences dont dispose l'Organisation, élément essentiel du plan travail.

6. Concernant la mobilisation de moyens financiers, le ciblage précis et la présentation intégrée, précisant l'apport des différentes activités de l'Organisation aux objectifs internationaux en matière de développement, les bailleurs de fonds, en particulier au niveau national, devraient mieux réagir. Par ailleurs, les partenariats thématiques et stratégiques axés sur des thèmes prioritaires spécifiques, conclus avec certains de ces bailleurs, soit au niveau mondial, soit dans le cadre des programmes intégrés au niveau national ou régional, pourraient en être facilités. Il est prévu de promouvoir davantage une action intégrée de l'Organisation face à ces questions fondamentales au regard du développement, si possible avec la participation directe des bailleurs de fonds intéressés.

II. ORIENTATIONS DE LA PROGRAMMATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005

7. Pour l'exercice biennal 2004-2005, les fonds dont dispose l'Organisation continueront d'être affectés en priorité aux trois domaines d'activité ci-après:

a) Programmes intégrés axés sur les priorités thématiques;

b) Mise au point et application de concepts essentiels dans le cadre des priorités thématiques, définies également dans le document *Operationalizing UNIDO's corporate strategy – Services and Priorities for the medium term* (distribué aux missions permanentes le 5 mars 2004). Il convient de noter à ce propos que les nouvelles initiatives que l'Organisation a lancées lors de l'exercice précédent ont été largement intégrées au sein des quatre priorités thématiques (voir par. 3 ci-dessus);

c) Activités "autonomes" prioritaires dans les pays qui ne disposent pas de programmes intégrés. Ces projets autonomes seront mis au point et exécutés dans le cadre des huit modules de services conformément à l'approche par thèmes prioritaires (voir par. 4 ci-dessus).

8. Sur le plan de la répartition géographique, la priorité continuera d'être donnée aux pays les moins avancés et à l'Afrique. Ainsi, l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique, lancée par les ministres africains de l'industrie dans le cadre du NEPAD devrait donner une nouvelle impulsion et permettre de cibler davantage les programmes intégrés dans la région.

III. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MOBILISATION DE MOYENS FINANCIERS

9. Certaines initiatives lancées ces dernières années ont commencé à porter leurs fruits en 2004. Suite à l'accord-cadre financier et administratif conclu en octobre 2003 entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté européenne, le premier accord relatif à un projet a été conclu avec la délégation de la Commission européenne au Pakistan en mai 2004. Ce projet, qui vise à renforcer l'infrastructure commerciale de ce pays, dispose d'une enveloppe budgétaire de 2,3 millions d'euros, avec une contribution de 2,1 millions d'euros de l'Union européenne. En mars 2004, une mission de formulation de programmes organisée conjointement par l'Union européenne et l'ONUDI a été dépêchée au Bangladesh et, en conséquence, un projet d'un montant de 7,7 millions d'euros fait à présent l'objet d'un examen par la Commission européenne. Un projet commun est également en préparation pour le Népal et d'autres projets similaires devraient être mis au point dans les années à venir. Outre le financement apporté par l'Union européenne dans le cadre de l'accord-cadre, on s'attend à des contributions de tiers au titre des projets.

10. L'Organisation ayant pu obtenir ces dernières années davantage de moyens financiers au titre du FEM, il sera possible d'approuver des projets importants dans les mois à venir, et en tout état de cause, avant la fin de l'année. Par ailleurs, et dans le cadre de la quatrième priorité thématique, suite à un premier projet approuvé en 2003 et financé par le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine, alimenté par le Japon, deux autres projets, concernant l'un l'Afghanistan et l'autre le Bangladesh, ont été acceptés et seront lancés cette année.

11. Compte tenu du fait que le financement au titre du Protocole de Montréal devrait demeurer stable par rapport aux dernières années et que les contributions des pays seront soit identiques ou soit en augmentation, il est probable que les nouvelles ressources financières mobilisées en 2004 dépasseront les 100 millions de dollars, ce qui permettrait à l'ONUDI d'augmenter le taux d'exécution des programmes dans les années à venir.

IV. MESURES À PRENDRE PAR LE COMITÉ

12. Le Comité pourrait envisager de recommander au Conseil d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.29/4-PBC.20/4;

b) Décide de déléguer au Directeur général le pouvoir d'approuver les projets devant être financés par le Fonds de développement industriel en 2005 et 2006 conformément aux priorités définies dans le cadre de programmation à moyen terme pour la période 2004-2006 (GC.10/14);

c) Invite les États Membres et les autres bailleurs de fonds à augmenter le montant des contributions volontaires qu'ils versent à l'Organisation;

d) Invite également tous les bailleurs à envisager de verser des fonds non réservés à des fins spécifiques, en particulier pour que l'ONUDI puisse exécuter les programmes intégrés de façon coordonnée, en instaurant une synergie qui lui permette d'obtenir davantage de résultats, comme le voudrait la notion de programmes intégrés;

e) Invite le Secrétariat et les États Membres à œuvrer de concert pour ce qui est de certains thèmes prioritaires en vue de promouvoir et de mobiliser des fonds aux fins de l'exécution de ces activités importantes au regard des priorités internationales en matière de développement.”